



INFO TZR

Où voter pour les élections des représentants des personnels le mardi 2 décembre ?

Tous les TZR sont inscrits et électeurs dans leur établissement de rattachement (liste affichée en salle des professeurs).

Même si vous n'y avez jamais mis les pieds, **VOUS DEVEZ VOTER dans cet établissement.**

Tous les TZR (en AFA ou REP) ont dû être destinataires A DOMICILE du matériel de vote par correspondance par l'établissement de rattachement (professions de foi, bulletins de vote, enveloppes et consignes de vote).

Vérifiez qu'il en a bien été ainsi. Si tel n'était pas le cas alertez l'établissement de rattachement.

DEUX POSSIBILITES vous sont offertes :

➤ **vote dans l'établissement de rattachement, le jour même de l'élection, mardi 2 décembre 2008 = vote direct, à l'urne, aux heures d'ouverture du scrutin (9h-17h), avec émargement sur place.**

Si vous êtes en service ce jour là dans un autre établissement (remplacement à l'année, remplacement de courte ou moyenne durée, suppléance) vous pouvez demander à votre chef d'établissement de vous décharger de cours pour accomplir votre devoir électoral dans votre établissement de rattachement. Il ne peut vous refuser cette décharge, ni exiger le rattrapage des cours.

BA n° 435 du 29 septembre 2008 page 37 article 4.

« Les personnels affectés sur une zone de remplacement doivent être inscrits sur la liste électorale de leur établissement de rattachement, section de vote dans laquelle ils sont admis à voter directement. Il vous appartient de leur envoyer obligatoirement le matériel de vote par correspondance.

Il conviendra de donner toutes facilités, y compris en les déchargeant de cours, aux titulaires de zone de remplacement rattachés administrativement à un établissement mais exerçant dans un autre établissement à la date du scrutin, pour se rendre dans leur section de vote à l'intérieur des horaires d'ouverture. »

➤ **vote par correspondance avec le matériel qui vous a été adressé obligatoirement par votre établissement de rattachement, et ce en suivant précisément les consignes données et les modalités du vote en question.**

Ce vote se fait **OBLIGATOIREMENT** par **VOIE POSTALE**, avec réception au plus tard le mardi 2 décembre avant 17 h avec le matériel envoyé par l'établissement de rattachement.

Attention : ce n'est pas le cachet de la Poste qui compte, mais la réception de l'envoi dans l'établissement. Prévoyez donc des délais postaux suffisants et veillez à renvoyer votre courrier au plus tôt en suivant bien les consignes données.

A noter : même si vous avez voté par correspondance il vous est possible de voter directement à l'urne, le 2 décembre, dans votre établissement de rattachement. Dans ce cas le vote direct annule le vote par correspondance, ce qui doit être signalé par le président de la section de vote.

**Enfin, n'oubliez pas de voter
pour les listes présentées par le *S.I.A.E.S.*, le *S.I.E.S.* / CAT et le SAGES
aux CAPA (académiques) **ET** aux CAPN (nationales)**

En cas de problème ou pour toute question relative au vote des TZR, contacter Fabienne Canonge,
Responsable TZR du S.I.A.E.S. 04 91 07 36 97 fabienne.canonge@siaes.com



Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire
Aix-Marseille

133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE 04 91 42 18 55 06 76 58 63 47
jacques.mille2@wanadoo.fr http://www.siaes.com

Le S.I.A.E.S. UN SYNDICAT DE PROXIMITE, TOUJOURS A VOTRE SERVICE !

Pour nous permettre de continuer à VOUS REPRÉSENTER et VOUS DÉFENDRE
Le 2 Décembre 2008 VOTEZ S.I.A.E.S. - SIES / CAT !



Syndicat - national - Indépendant de l'Enseignement du Second degré

http://www.sies.fr



**ELECTIONS
PROFESSIONNELLES**
Mardi 2 Décembre 2008

La NOUVEAUTÉ ...

Le **S.I.E.S.** a été reconnu

REPRÉSENTATIF au plan **NATIONAL** par le Ministère.

Le **S.I.E.S.** présentera donc des **LISTES NATIONALES**
en vue des **CAPN** pour les élections du 2 décembre 2008.

Par correspondance, ou directement à l'urne, ce jour là :
VOTEZ et FAITES VOTER

Au plan **ACADÉMIQUE** (CAPA), pour les listes

S.I.A.E.S. / S.I.E.S. / CAT chez les **CERTIFIÉS**

S.I.A.E.S. / S.I.E.S. / CAT chez les **PROFESSEURS et CE d'EPS**

S.I.A.E.S. / SAGES - S.I.E.S. / CAT chez les **AGRÉGÉS**

Au plan **NATIONAL** (CAPN), pour les listes

S.I.E.S. / CAT chez les **CERTIFIÉS**

S.I.E.S. / CAT chez les **PROFESSEURS et CE d'EPS**

SAGES - S.I.E.S. / CAT chez les **AGRÉGÉS**

Nous avons déjà fait nos preuves au plan académique.

La reconnaissance par le Ministère de notre **REPRÉSENTATIVITÉ NATIONALE** témoigne que nous avons **AUSSI** fait la preuve de notre **capacité à agir**, dans toutes les académies comme au Ministère, **pour la défense des personnels au plan national.**

Vous pouvez nous faire confiance en votant pour les listes **S.I.A.E.S., S.I.E.S. et SAGES** le **2 décembre 2008**. Nous vous en remercions par avance.

S.I.A.E.S. www.siaes.com

S.I.E.S. www.sies.fr

SAGES www.le-sages.org

Permanences :

- **S.I.A.E.S. / S.I.E.S.** dans l'académie d'Aix-Marseille : 7 jours sur 7

☎ 04 91 42 18 55 ☎ 06 76 58 63 47 / ☎ 04 91 34 89 28 ☎ 06 80 13 44 28 / ☎ 04 42 02 66 77

- **S.I.E.S. / SAGES** : à PARIS : à partir de Janvier tous les vendredis en période scolaire, de 10h00 à 17h00, au 22 Rue Saint Vincent de Paul (CAT) 75010 PARIS



Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille

133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE 04 91 42 18 55 06 76 58 63 47
jacques.mille2@wanadoo.fr http://www.siaes.com

Le S.I.A.E.S. UN SYNDICAT DE PROXIMITE, TOUJOURS A VOTRE SERVICE !

**Pour nous permettre de continuer à VOUS REPRÉSENTER et VOUS DÉFENDRE
Le 2 Décembre 2008 VOTEZ S.I.A.E.S. - SIES / CAT !**



Syndicat - national - Indépendant de l'Enseignement du Second degré

<http://www.sies.fr>



QUELQUES REVENDICATIONS FONDAMENTALES DU S.I.A.E.S. - SIES / CAT

Le S.I.A.E.S. constate que l'enseignement en France est en crise. Cette crise est reconnue par tous. Elle se manifeste, entre autres, par la sortie du système éducatif de milliers de jeunes sans formation, sans repères ni culture, et sans instruction de base.

Les inégalités n'ont cessé de croître, loin des ambitions affichées au fil de multiples réformes. Le niveau d'instruction s'est inexorablement dégradé. L'enseignement public s'est dévalorisé, faisant le jeu de l'enseignement privé.

L'Education nationale ne remplit plus ainsi sa mission première de formation de citoyens instruits et l'école n'assure plus son rôle d'ascenseur social.

Dans le même temps le métier de professeur s'est trouvé socialement déclassé et financièrement dévalorisé, alors que les conditions de travail n'ont cessé de devenir de plus en plus difficiles.

Le S.I.A.E.S. refuse que les professeurs soient relégués au simple rang d'animateurs socio-culturels et ne se résigne pas face au délabrement du système éducatif. Reprendre en chœur les slogans passés demandant « toujours plus de moyens » ne nous paraît pas la solution quand les sommes investies sans résultats probants sont colossales, les finances publiques dans le rouge et le système tout entier nécessite une refondation.

Le passage d'une Instruction publique, certes imparfaite, mais qui avait fait ses preuves, à une Education nationale, empilant réforme sur réforme, s'est révélé être une catastrophe pour la nation et, par les rancoeurs accumulées, un danger pour la République et la démocratie.

Le S.I.A.E.S. estime que le seul moyen de rétablir l'école dans son rôle d'ascenseur social permettant à chacun, quelle que soit son origine sociale, de s'élever et de réussir en fonction de ses goûts de ses aptitudes, est de refonder entièrement le système en redonnant aux valeurs fondamentales que sont le goût du travail, manuel comme intellectuel, le sens de l'effort, la rigueur et le respect, la place qui leur est due.

La faillite et les ravages du collège unique, des idéologies pédagogistes et du modèle socio-constructiviste, de la massification indifférenciée de l'enseignement, de la confusion entre égalité et égalitarisme, de la dépréciation organisée des voies technologiques et professionnelles, ne sont plus à prouver.

Aussi affirmons-nous que l'école doit être remise sur pieds, en considérant que ce doit avant tout être un lieu où la transmission des savoirs et des savoir-faire prime sur toute autre considération.

Le S.I.A.E.S. revendique, pour rétablir le professeur dans le respect et l'autorité de sa fonction :

- La reconnaissance des diplômes, des années d'études et des qualifications sur lesquels s'appuie le professeur pour concevoir et mettre en œuvre son enseignement, et rétablir ainsi le prestige de sa fonction au sein de l'école et de la société.
- Le respect de la liberté pédagogique des professeurs afin qu'ils ne se voient plus imposer une pédagogie, surtout officielle, plutôt qu'une autre, ce que la Loi reconnaît par ailleurs.
- La suppression du passage automatique en classe supérieure, rendant ainsi aux professeurs et aux conseils de classe leurs prérogatives en la matière, par des décisions prises en collégialité.
- Des sanctions éducatives adéquates pour les auteurs d'agressions verbales ou physiques à l'encontre des personnels au sein des établissements ou en dehors.
- Une revalorisation significative des traitements des professeurs pour leur rendre le pouvoir d'achat perdu et la dignité à laquelle ils ont droit.

De même, pour permettre à tous les élèves de réussir en fonction de leurs aptitudes, le S.I.A.E.S. revendique :

- Que plus aucun élève n'entre en Sixième s'il ne sait lire, écrire et compter correctement.
- Que soit mis un terme à l'absurdité du collège unique et aux objectifs chiffrés, tels que 80 % d'une classe d'âge au niveau du bac, si cela doit se faire au détriment de la qualité de l'enseignement.
- Que le baccalauréat redevienne un véritable critère d'entrée à l'Université.
- Qu'il soit permis et donné aux élèves désireux de s'orienter vers la voie professionnelle de le faire dès la fin de la Cinquième, avec des passerelles leur permettant de réintégrer des voies générales par la suite.
- Que soient revalorisés l'enseignement professionnel, ainsi que l'enseignement technique en lycée pour renforcer les flux d'élèves issus de cette filière et désireux de poursuivre leurs études en BTS ou IUT.

Sur ces bases élémentaires le S.I.A.E.S. entend faire valoir que le respect de l'adulte, d'autrui, des règles et du savoir doit être réinstauré comme le fondement essentiel pour que l'école et ceux qui la servent puissent remplir leur mission d'instruction et d'éducation au plus grand bénéfice de tous les jeunes, dans leur diversité, et particulièrement des plus défavorisés, premières victimes des dysfonctionnements du système.

Notre métier est un métier difficile. Il l'est un peu plus chaque année et l'enseignant se retrouve bien seul. Seul face à ses élèves, seul face aux parents et à l'administration. Cet isolement est dangereux. Il faut le rompre, parler, partager, s'unir et se battre. Il faut se syndiquer. Pourquoi pas au S.I.A.E.S. ?

LE S.I.A.E.S., C'EST UN SYNDICAT INDEPENDANT ... OUI, MAIS DE QUEL BORD ?

Boutade ! Le S.I.A.E.S. est un syndicat **REELLEMENT INDEPENDANT**. Il n'est inféodé ni lié à aucune idéologie, ni à aucun parti. Il ne reçoit aucune subvention, à la différence de la plupart des autres syndicats. Il n'a qu'un objectif : en toute INDEPENDANCE, défendre les intérêts matériels et moraux des enseignants, les informer, les aider, intervenir rapidement et efficacement lorsqu'ils le demandent.

LE S.I.A.E.S., C'EST UN SYNDICAT...

JEUNE, créé en 1998 pour apporter un souffle nouveau au syndicalisme enseignant. Membre du **SIES** (Syndicat national - de l'Enseignement du Second degré), affilié à la **CAT** (Confédération Autonome du Travail), il a fait largement ses preuves dans l'académie d'Aix-Marseille.

ACADEMIQUE, pour être au plus près des réalités, puisque pour l'essentiel la gestion des carrières des personnels est déconcentrée à ce niveau.

REPRESENTATIF, puisque devenu, au fil des élections, le **deuxième syndicat de l'académie** pour les professeurs des lycées et collèges, y compris en EPS. Avec ses élus, il siège dans les groupes de travail, les commissions et formations paritaires qui gèrent la carrière des personnels (promotions, notation, mutations...). Il intervient ainsi tout au long de l'année et à tous les niveaux de l'administration, à la demande des personnels et pour vous défendre.

LE S.I.A.E.S., C'EST AUSSI UN SYNDICAT...

QUI NE DIT PAS NON A TOUT, n'appelle pas systématiquement à la grève et n'investit la rue que lorsque toutes les possibilités de dialogue ont été épuisées. Au S.I.A.E.S., nous pensons qu'un syndicat moderne, ça ne refuse pas systématiquement tout, et ça négocie avant de combattre. Mais s'il faut combattre pour défendre notre métier, nos valeurs et vous défendre, le S.I.A.E.S. le fait et le fera jusqu'au bout.

QUI CULTIVE L'ORIGINALITE, sans langue de bois, sans obéir à aucune chapelle, en étant disponible et à l'écoute en permanence, toujours prêt à intervenir, en pratiquant des tarifs de cotisations imbattables pour un service dont peuvent témoigner celles et ceux qui y ont eu recours.

QUI A DES IDEES : enseigner est un beau métier, que l'on doit choisir par vocation. Par désir de donner, de partager, de transmettre. Nous pensons que pour former de bons élèves, il faut disposer de bons enseignants. Et qu'il n'en est de bons que bien dans leur peau, en paix avec eux mêmes et leur administration. Respectés et non considérés comme des pions. Nous pensons que chacun - du professeur débutant au vétéran chevronné - doit pouvoir enseigner dans la sérénité et le respect qui lui est dû.

REJOINDRE le S.I.A.E.S., c'est en fin de compte sortir de l'isolement, opter pour la PROXIMITE, être défendu dans un syndicat qui ne roule pour personne d'autre que pour vous, pour vous défendre, défendre votre métier et votre engagement pour un enseignement public de qualité, au profit de tous les jeunes qui nous sont confiés.

Cotisations 2008 - 2009	Du 1 ^{er} au 6 ^{ème} échelon de la classe normale	Du 7 ^{ème} échelon de la classe normale au dernier échelon de la hors classe
Agrégés	76 €	98 €
Certifiés, Profs et CE EPS, CPE, PLP, PEGC, AE	65 €	86 €
Stagiaires IUFM et en situation	35 €	
MA et Contractuels	48 €	
Vacataires, Ass. éduc et péda	32 €	
Retraités	32 €	

Adhésion

(fiche également téléchargeable au format A4 sur notre site <http://www.siaes.com>)

Mademoiselle Madame Monsieur

NOM (en majuscules) :

Prénom :

Nom de jeune fille :

Date de naissance :/...../..... Situation familiale :

Enfants :

ADRESSE :

.....

Commune : Code postal :

Tél. fixe : Tél. portable : Fax :

Courriel :@.....

Le courriel est important pour recevoir nos publications et communiqués.

DISCIPLINE :

Corps : Classe normale Hors classe

Echelon :

ETABLISSEMENT :

Commune :

TZR Zone de remplacement :

Etablissement de rattachement :

Affectation à l'année :

Stagiaire IUFM ou en situation Retraité(e)

Autre situation

Cotisation de euros, réglée le/...../..... par chèque bancaire CCP

Signature :

Adhésion

Libeller le chèque à l'ordre du S.I.A.E.S.

CCP 12 999 99 G Marseille
et l'adresser au trésorier :
Jean Baptiste VERNEUIL
6 Rue Maréchal Fayolle
13004 Marseille

Tarif couple : Remise de 50% sur la cotisation la plus basse.

Mi-temps : 3/4 de la cotisation

Possibilité de paiement fractionné : Envoyer 2 chèques ensemble, date d'encaissement souhaitée inscrite au verso.

Impôts : Réduction fiscale de 66% sur le montant de la cotisation (attestation dès réception).

N'hésitez pas à joindre un courrier, si nécessaire, pour tout renseignement, information, aide...

**66 % DE VOTRE COTISATION
DÉDUCTIBLE DE VOS IMPÔTS**